

Compte rendu du CTL du 17 avril 2012

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- La campagne de déclaration des revenus.
- Les nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'ISF.
- Le CSP à distance.
- Les Dossiers à fort enjeu.
- Le budget de la DDFIP.

En préalable aux débats les représentants de FO DGFIP ont fait la déclaration suivante :

« Cela fait des années que les représentants du personnel Force Ouvrière l'ont affirmé dans les CTP et le réaffirmé aujourd'hui : les services de notre administration fusionnée sont au bord de l'asphyxie.

Ils font l'expérience amère de la LOLF, dont l'objectif répété à l'envie consiste à faire passer les administrations de l'Etat d'une logique de moyens pour assurer leurs missions de service public à « une logique d'entreprise, centrée autour de la recherche du résultat ». Et la RGPP doit mener jusqu'à son terme, sous couvert de fusion- restructuration, la liquidation pure et simple des administrations de l'Etat, et notamment celle de la DGFIP.

Le déploiement du progiciel CHORUS vient couronner le tout : opacité et réduction massive des crédits budgétaires en sont les lignes directrices.

L'enveloppe budgétaire octroyée aux services départementaux de Haute- Loire, telle qu'elle ressort du document CHORUS fait apparaître un montant global de 1 794 088 € en 2012 pour l'ensemble de la DLU contre 2 133 250 € pour les deux directions en 2011.

*Cela signifie une chute de **16%** de la dotation par rapport à l'enveloppe de 2011 qui avait elle- même subi une régression de **19, 01%** par rapport à la dotation initiale de 2010.*

Les documents que vous nous présentez, Monsieur le Président, l'attestent : c'est un budget de misère que vous allez appliquer au détriment du bien- être de vos personnels et de l'exercice normal des missions!

Les représentants du personnel Force Ouvrière dénoncent :

- 1- *l'amputation des crédits qui interdit de couvrir les besoins réels du département (locations, affranchissement, fluides, nettoyage, fournitures, frais de déplacement), déjà revus à la baisse en 2011 alors que, pour ne citer qu'eux, les produits pétroliers, le gaz et l'électricité connaissent des hausses incessantes ;*
- 2- *l'absence totale de lisibilité du document CHORUS, qui, par la globalisation des différents chapitres de dépenses, interdit aux représentants du personnel de cerner la réalité des besoins réels des services ;*
- 3- *la quasi- disparition du budget « équipement » qui laisse mal augurer de vos prétentions à améliorer le quotidien des personnels, tout particulièrement sur l'amélioration des installations téléphoniques, et qui nous interpelle sur votre volonté d'assurer la pérennité du réseau de trésoreries de proximité.*

Comment les collègues pourront-ils prendre au sérieux votre exigence de remplir les « objectifs » alors que leurs conditions de travail sont intenables, sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et des contre-réformes, tel CHORUS, qui chamboulent les services et les missions? Comment pourraient-ils ne pas être inquiets face à votre ambition de « rationaliser », c'est-à-dire de réduire brutalement les frais d'envoi du courrier et surtout les frais de déplacement ?

La gestion déconcentrée de la masse salariale départementale (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, cotisations patronales) permet de constater la traduction budgétaire des suppressions d'emplois : nombres d'emplois statutaires et contractuels du département au 01/01/2011 : 373,41, au 01/01/2012 : 368,53.

Les représentants Force Ouvrière du personnel voteront donc contre ce budget de misère qui déstructure les services et leurs missions, et prépare à terme les conditions de la remise en cause des droits statutaires des personnels, conformément aux objectifs fixés par la RGPP.

Par ailleurs, alors que nous sommes à la veille du grand rush que constitue la campagne de déclaration des revenus, tous les agents sont inquiets quant au déroulement de sa saison 2012 et à ses suites.

En effet, comment ne pas l'être lorsque l'on constate que la direction s'adresse des satisfécits pour sa gestion de la saison 2011 alors que le vécu des agents du terrain est bien différent ?

On peut répéter longtemps que tout va de mieux en mieux avec la télé déclaration, l'accueil « Gaïa » etc. ça ne convainc que les spectateurs de la direction. Pour les forçats de la base, c'est autre chose.

Quitte à se répéter, les représentants du personnel Force Ouvrière affirment que les effectifs ne sont pas à la hauteur de ce qui serait nécessaire à une parfaite exécution de la mission. Cette année sera d'autant plus difficile que les départs à la retraite non remplacés, notamment au SIP du Puy, se feront douloureusement sentir. La conséquence en est le renforcement en auxiliaires. Compte tenu des économies que devra faire la direction cette année, quels sont les services qui seront sacrifiés? Le recours habituel et obligatoire à des auxiliaires pour le cadastre (chaineurs) ou pour la FI (enrichissement d'OEIL) sera-t-il possible en 2012? Sur combien de vacataires vont pouvoir compter les trésoreries cet été ?

Pendant que les agents des SIP, aidés par quelques renforts, mettront toute leur énergie dans le bon déroulement de la campagne de déclaration des revenus, ils délaisseront, sur ordre, la mission de la gestion du foncier des particuliers. N'en doutons pas, dès la saisie terminée, ils devront s'y réatteler au plus vite, qu'ils soient ou non spécialistes de la matière, car le retard se sera, évidemment, accumulé. Puis ce sera le traitement du contentieux lors de la sortie des avis d'imposition IR, TF et TH qui deviendra prioritaire dès le mois d'août et jusqu'en décembre. Or, pour l'année 2011 cette période a été particulièrement intense pour l'accueil des SIP et il y a toutes les chances que cela se reproduise pour 2012. Cette course aux priorités est usante pour les agents.

Il est facile d'écrire que la mise à jour des informations pour la TH et les transferts de dossiers sont bien maîtrisés, c'est une autre paire de manches d'y parvenir tout en respectant le délai de traitement de dizaines de milliers de déclarations. Si les services l'ont réalisé en 2011, c'est parfois au prix d'un traitement « rapide » de l'accueil physique, en application des directives données. Les contribuables y ont-ils trouvé leur compte ?

La direction, relayant en cela la DG, pousse plus que jamais à la promotion des télédéclarations, ce qui est évidemment plus facile que de traiter les anomalies qu'elles génèrent. Nous l'affirmons avec les agents : les tâches créées par les télédéclarations de tous ordres polluent de plus en plus la bonne exécution des missions.

Les représentants du personnel Force Ouvrière s'interrogent sur l'utilité de la mise à contribution des autres services pour un accueil « physique thématique », même si elle est mesurée. Les personnels du PCE ou de la FIE ne sont pas des spécialistes de l'impôt sur le revenu et ne traitent donc pas les questions posées avec la même célérité que les agents des secteurs d'assiette. En théorie, le service de l'accueil ne doit orienter vers eux que les redevables posant des questions dont ils sont spécialistes. Toutefois, ceux-ci ne limitent pas leurs questions et abordent, au cours de l'entretien tous les problèmes qui se posent à eux. En tout état de cause, les représentants du personnel Force Ouvrière demandent la prise en compte de l'aide apportée (à supposer que ce soit une aide) lorsqu'il

s'agira de demander aux services PCE et FIE des comptes en termes de résultats. Il en va de même pour la mise à disposition des personnels de la Conservation des hypothèques et du SIE pour l'ouverture du courrier, et du CDIF pour la délivrance des extraits pour les particuliers.

Les représentants du personnel Force ouvrière demandent la communication des chiffres du contentieux de la campagne 2011, car ce sujet est passé sous silence dans la note de la direction. Les agents ont le sentiment que celui-ci a été particulièrement important en 2011 et l'augmentation du nombre de réceptions entre août et décembre 2011 en témoigne. Cette augmentation est imputable à la cadence que les agents sont obligés de tenir pour satisfaire au délai de traitement. Nous n'avons pas la conviction que nos services et le public y ont gagnée pour autant !

Enfin nous notons la contradiction entre les prescriptions du Référentiel « Marianne » que la Direction Générale nous vend à grand renfort de publicité, et les objectifs de la campagne d'Impôt sur le revenu. Si le premier nous accorde royalement cinq jours pour répondre aux mails des contribuables, la direction locale indique en gros et gras : « ne vaut pas pendant les travaux de l'émission accélérée » (la bien nommée).

Les représentants du personnel Force Ouvrière vous mettent encore une fois en garde, Monsieur le Président, sur les conditions de travail excessivement difficiles dans lesquelles les personnels de tous grades exercent leurs missions, qui vont empirer avec la mise en œuvre du budget de misère que vous soumettez à ce CTP.

Demander toujours plus, toujours plus vite, avec toujours moins de moyens aux agents est un refrain dont vos personnels sont fatigués.

Nous vous convions à accorder une extrême attention à la grande lassitude et à la colère qui enfle dans les services confrontés aux conséquences multiples de la RGPP- Fusion, dans leur activité quotidienne. »

Services du contrôle fiscal (PCE, BDV et BCR) : Les différentes déclarations liminaires ont amené le directeur à préciser, concernant ces services qu'il n'entend pas les regrouper dans un seul pôle. Même si c'est le chef de la brigade départementale de vérification qui fait le compte rendu du dernier « Comité stratégique », ce n'est pas lui qui pilote, c'est très clairement le pôle Fiscal de la DDFiP.

1- Campagne Déclarations de Revenus :

Selon le directeur, les services doivent faire le maximum pour renseigner le public mais pas l'impossible. Force ouvrière espère que les contribuables sauront faire preuve de patience lorsque ceux-ci auront attendu 2 heures avant d'être reçus, ce qui risque fort d'arriver compte tenu de la sous dotation des services en effectif par rapport à l'afflux du public.

FO a souligné que la charge de travail des trésoreries mixtes est constituée à 80% par la gestion des collectivités locales, le tout aggravé par l'utilisation d'Hélios. Leur association à la campagne de déclaration au travers de l'accueil de premier niveau contribue à alourdir singulièrement leur tâche, même si l'on prend en compte les simplifications annoncées de « Gaïa ».

Les représentants Force Ouvrière se sont prononcés contre la directive donnée aux agents de faire la promotion de la télé déclaration. De même, ils ont dénoncé l'incitation de la direction à ne pas délivrer de photocopie, ce qui sera très mal ressenti pas des contribuables déjà souvent énervés par l'attente.

Outre l'accueil le meilleur possible et la participation des trésoreries de proximités, le directeur s'est dit attaché à deux éléments : solidarité entre les services, et accélération de la saisie.

Tout le monde a compris que la campagne IR constitue pour la Direction une des missions prioritaires sur lesquelles elle est jugée. Pour elle tout doit donc être mis en œuvre pour « réussir » la campagne. Mais à quel prix pour les agents que nous sommes ?

Il y a une vie dans les services après cette période et nous doutons fort que la solidarité dont auront fait preuve les services mis à contribution soit retenue pour évaluer ultérieurement avec indulgence leurs résultats en termes d'objectifs, ou leurs difficultés.

En ce qui concerne le recours aux auxiliaires, FO estime anormal que des non titulaires aient accès aux données personnelles des contribuables, même si, aux yeux de la direction, cette situation est rendue nécessaire par le manque d'agents dans les SIP. Pour la direction, le recours aux auxiliaires est un mal nécessaire. Elle assure qu'il restera une petite réserve pour les autres tâches que la campagne (mise à jour de l'application « œil » par exemple) comme en 2011. En réalité, mis à part les crédits budgétés en 2012 pour le recrutement des chaînes, indispensables aux missions du CDIF, les moyens en auxiliaires accordés aux autres services seront drastiquement réduits.

2- ISF :

Le directeur a indiqué que cet exposé a été imposé par la Centrale. Force Ouvrière a déploré que ces nouvelles modalités se soient traduites par des suppressions d'emplois dont le département n'a pas été épargné (-1b à la FI).

3- Contrôle Sur Pièces (CSP) à distance :

Le directeur, après nous avoir venté les avantages de la prise en charge par les SIP du département de dossiers à fort enjeu d'une Direction de Paris, fin 2009, nous dit aujourd'hui qu'il vaut mieux mettre un terme à cette expérience. Nous n'allions pas le contredire alors que, dès le départ nous avons émis un avis très défavorable à cette convention notamment parce que le département comporte un tissu fiscal, s'agissant de DFE, qui devrait suffire à l'occupation des cellules CSP des SIP. Et d'ailleurs le point suivant est là pour confirmer cette situation. Le Directeur, têtu, s'est quand même félicité de cette initiative « qui a permis aux collègues de contrôler des dossiers intéressants »...Et le reste du temps ils font quoi ?

4- Répartition des Dossiers à fort enjeu (DFE) dans le département :

Là encore, c'est contre l'avis des représentants du personnel et des agents que la direction, en 2009, a décidé de confier le contrôle de tous les dossiers de ce type à la Fiscalité Immobilière. Elle arguait alors que ces services voyaient leurs missions se réduire du fait de la Loi dite « pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat » du 22 août 2007. Cette loi a réduit le nombre de déclarations de succession taxables. Avec force démonstrations chiffrées à l'appui, les agents de la FI plaidaient pour pouvoir continuer à contrôler les mutations, ce qui est l'essentiel de leurs missions. Rien n'y fit, le directeur avait décidé, ça s'appliquerait. Les DFE sont répertoriés dans une liste déterminée pour 3 ans. 2012 constitue la troisième année pour apurer les contrôles. Or, les aléas et les suppressions d'emplois font que cette réalisation est fort compromise.

Pour FO, cette réalité conduit notre direction à réorienter son point de vue et à répartir plus largement les dossiers, notamment vers les cellules CSP des SIP, qui, du coup, continueront à contrôler des « dossiers intéressants »... Par ailleurs le pôle contrôle expertise va aussi devoir assurer en partie cette nouvelle tâche. En toute logique, les objectifs demandés à ce service devraient tenir compte de cette réalité car, même si cette tâche semble marginale en nombre de dossiers, elle peut se révéler lourde du fait des investigations approfondies que cette mission génère.

Les représentants FO ne se sont pas opposés à cette répartition qui ressemble beaucoup à la situation existant il y a trois ans.

5- Le Budget

La lecture des tableaux de consommation des crédits présentés pour chaque filière permet de se convaincre que l'essentiel du **budget 2011** du département est consommé par les postes de dépenses incompressibles (fluides, loyers, téléphone) et d'autres tout aussi nécessaires (frais de déplacement, affranchissement).

Les représentants du personnel FO ont observé que le poste nettoyage des locaux est en baisse régulière, résultat de la pratique des marchés nationaux attribués au moins disant. Ils

ont dénoncé les conséquences désastreuses, et en terme de prestations, et pour le personnel des sociétés de nettoyage qui doit accomplir son travail toujours plus vite. De surcroît, les restitutions produites par ce formidable outil qu'est CHORUS Dépense rendent difficile le suivi de l'exécution du budget, car toutes les lignes budgétaires sont fongibles si bien que, pour faire face aux urgences, l'administration ne respecte pas ses propres prévisions.

Le poste « travaux et entretien immobiliers » a bénéficié de quelques allocations supplémentaires et s'élève à 79 000 € : 53 000 € ont été affectés à la filière gestion publique pour l'installation d'une partie de l'ex- DSF dans les locaux de l'ex- Trésorerie Générale, 26 000€ à la filière fiscale.

Le budget 2012 s'élève à 1 794 088 €, soit une diminution, selon la direction, de 9% en net par rapport à celui de 2011. Ce chiffre ne comprend pas les dotations de 2^{ème} et 3^{ème} niveau qui ne sont pas connues. **Les prévisions de tous les postes de dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2012.** La direction va demander à l'ensemble du personnel de restreindre ses besoins pour parvenir à maintenir les dépenses dans les limites de son budget d'austérité :

- Ainsi, le document de présentation annonce son intention de « rationaliser » les frais de déplacement. La direction a explicité la signification du terme: utilisation, autant que faire se peut, du véhicule de fonction, par les personnels se rendant en formation dans d'autres départements, recours aux moyens les plus économiques (ex. : train 2^{ème} classe).
- Le remplacement du matériel informatique se fera à minima : les micros portables, d'un âge élevé, (17 au total) seront renouvelés ainsi que les ordinateurs fixes de plus de 6 ans, soit 33 unités ; 40 écrans seront acquis. Cette politique ne donne aucune marge de manœuvre en cas de pannes répétées.
- Mis à part le remplacement du matériel téléphonique de la trésorerie du Puy St Jean, aucune autre opération n'est programmée, la direction ne disposant pas, à la date du CTL, de l'audit réalisé sur les installations téléphoniques.

Pour information, la dotation de 2^{ème} niveau correspond à la prise en charge par l'administration centrale des frais de déplacement pour la formation professionnelle, la dotation de 3^{ème} niveau correspondant à des crédits non fongibles versés par l'administration centrale pour financer des travaux immobiliers.

A ce titre, la DDFIP de Haute Loire dispose de 9 000,00 € pour financer une étude sur les anciens locaux de la Brigade Départementale de Vérification (voir plus loin), et de 350 000,00 € pour installer le pôle fiscal, actuellement encore place Michelet, dans les locaux de la DDFIP.

La direction étudie trois pistes selon lesquelles le pôle fiscal pourrait occuper:

- soit le 1^{er} étage, le service comptabilité- recouvrement étant transféré au RDC, le hall étant réaménagé ;
- soit le 5^{ème} étage, mais le coût dépasserait de loin la dotation attribuée ;
- soit les archives du 4^{ème} étage, entre le service SPL et les Domaines.

La direction a également indiqué qu'elle réfléchissait à l'installation de la trésorerie du Puy St Jean au 3^{ème} étage, à la place de la salle de formation informatique et du bureau des CMI qui seraient transférés dans les anciens locaux de la BDV, rue Terrasson. Un accueil pour le public serait prévu au RDC.

Les représentants FO ont dénoncé la décision prise par la direction de démarrer en catimini le projet de réinstallation sans même que les représentants du personnel n'aient été informés, en prenant pour preuve l'avis d'appel à la concurrence paru dans le journal L'Veuil du jour- même : « marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation du pôle fiscal de la DDFIP et de la trésorerie du Puy St Jean dans les locaux actuels de la DDFIP ». Jouant la surprise, la Direction a argué d'une simple étude de faisabilité à ce stade. Qui va croire que notre direction gaspillerait les deniers publics pour une simple étude ?!

Dans la foulée, la direction a tout de même précisé qu'un projet architectural sera présenté au CHS de juin.

Les représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre le budget 2012.

6- Questions diverses :


- Trésorerie du Puy Ville :
Les représentants FO sont opposés à ce que l'on accélère les choses en inscrivant rapidement ce point à l'ordre du jour d'un CTL. Au contraire, suite à la demande par la secrétaire du CHSCT (FO), approuvée par tous les représentants du personnel, d'une expertise sur la faisabilité de la réorganisation et ses conséquences sur les missions et sur les agents, le plus urgent est d'attendre sa réalisation et ses conclusions. **Toute initiative qui vise à accélérer le processus, risque de mettre en grande difficulté certains agents de ce poste qui vivent très mal la situation.**
La direction répond que l'échéance de mise en route du 1^{er} juin sera reportée si nécessaire.

- CHORUS :
Les représentants Force Ouvrière ont interpellé la direction sur la situation générée par CHORUS qui met en difficulté notre administration vis-à-vis de nos interlocuteurs publics et privés. De plus, cet outil ne permet pas aux collègues des services concernés d'ajuster la comptabilité, et ce depuis le 1^{er} janvier 2012. FO a mis en garde la direction sur les risques qu'elle encourt en laissant cette situation perdurer : le découragement est en train de s'installer, on n'est pas loin du constat d'échec.
La direction a le sentiment d'une « certaine lassitude » parmi le personnel, mais assure que le maximum est fait. Pour preuve, l'inspectrice principale est maintenue dans le service comptabilité cette année.

Les représentants du personnel Force Ouvrière :
**Chantal BONELLO, Jean Pierre COFFY (titulaires),
Jocelyne LIMAGNE, Philippe SAGNARD (suppléants)**

 **DGFIP** à vos côtés,
 **DGFIP** de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à	, le signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu